

# Annexe

**Intervention précoce  
centrée sur les phases de vie :  
une approche globale**

**Intervention Précoce :  
définitions**

Notion	Définition	Exemple/s de groupe/s cible/s	Activité Concept IP
<b>Groupe cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destinataires / personnes concernées par les offres d'IP</li> <li>• Signe d'un risque possible d'addiction ou de maladie non transmissible comme par exemple maladie mentale ou obésité.</li> <li>• Les signes de danger se manifestent par : <i>comportement à risque, personnes en situation de vulnérabilité, évolution ou environnement défavorables.</i></li> <li>• Il s'agit de prévention sélective ou secondaire à l'interface de la prévention indiquée ou tertiaire.</li> <li>• Tous les âges</li> </ul>	Enfants et adolescent-e-s, travailleurs/-ses salarié-e-s, personnes handicapées, LGBT, chômeurs/-ses, personnes âgées, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attention particulière aux <b>phases vulnérables de vie</b> (par exemple enfance et jeunesse dans l'environnement scolaire, aux <b>situations critiques de la vie</b>, par exemple les transitions (scolarisation, passage à l'âge adulte, retraite) ou perte d'un parent ou d'un emploi, migration, séparation ou maladie.</li> <li>• Groupes vulnérables, par exemple les chômeurs/-ses, requérant-e-s d'asile, personnes en détention</li> </ul>
<b>Personnes de référence (voir graphique ci-dessous)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repèrent les signes d'un danger chez une personne (comportement problématique, facteurs de stress, évolution défavorable) ou des conditions d'ensemble défavorables.</li> <li>• Sont en relation avec des personnes potentiellement en danger (plus grande responsabilité)</li> <li>• Environnement privé ou professionnel (y compris représentant-e-s <b>de groupes de professionnel-le-s et acteurs/trices de première ligne</b>)</li> <li>• L'IP et la promotion de la santé ne sont pas leur compétence principale</li> </ul>	Entourage, parents, collègues, enseignant-e-s, ami-e-s	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont sensibilisés à l'évaluation des risques</li> <li>• Sont informés sur ce qu'il faut faire en cas de dangers potentiels (directives d'intervention, contacts avec les spécialistes des addictions et de l'IP)</li> </ul>
<b>Environnement professionnel : groupes de professionnel-le-s, acteurs/-trices de première ligne (voir graphique ci-dessous)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes de professionnel-le-s en dehors du système d'aide et de prévention en matière d'addictions,</li> <li>• Appliquent l'intervention précoce : repèrent les situations de vulnérabilité dans leur activité professionnelle, effectuent l'évaluation des risques et mettent en œuvre l'intervention précoce (si nécessaire avec l'appui d'un spécialiste de l'IP/ des addictions).</li> <li>• L'IP et la promotion de la santé ne sont pas leur compétence principale</li> <li>• Les personnes qui travaillent avec des enfants et des adolescents ont le droit et obligation d'aviser (art. 314c, 314d, 443 et 453 CC) et le droit de signaler « le repérage précoce de troubles liés aux addictions » (art. 3b LStup)</li> </ul>	Enseignant-e-s, personnel soignant, pédiatres, offices ORP, animateurs/trices socio-éducatifs/ves, police, Spitex, offices AI, foyers pour jeunes, crèches, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont sensibilisés et formés à l'approche de l'IP.</li> <li>• Sont informés de ce qu'il faut faire en cas de danger ou de situations de vulnérabilité (à l'aide d'exemples pratiques, de guides d'intervention).</li> <li>• Sont informés sur le contexte juridique.</li> </ul>
<b>Personnes-clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décideurs/-ses dans les institutions et responsables de la mise en œuvre de l'IP.</li> <li>• Initient les processus et sont responsables de la gestion de l'IP</li> <li>• D'importance stratégique pour le succès de l'IP : ils soutiennent l'investissement dans l'IP, sollicitent et mettent des fonds à disposition, renforcent l'approche IP dans leur institution et légitiment l'intervention de spécialistes et de professionnels de première ligne.</li> </ul>	Décideurs/-ses dans les communes et les organisations, par exemple : direction d'école, supérieurs hiérarchiques d'entreprise, direction de prison	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les arguments en faveur d'un processus d'IP leur sont présentés,</li> <li>• Les possibilités d'adapter le processus IP aux spécificités de leur institution leur sont montrées.</li> </ul>
<b>Spécialistes des addictions, spécialistes de la prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont consultés pour l'évaluation des risques (en matière d'addiction, de problèmes psychiques et autres maladies non transmissibles) et proposent des mesures, si nécessaire</li> <li>• Mettent des mesures en œuvre avec les personnes concernées et les personnes de référence / les groupes de professionnel-le-s / les acteurs/-trices de première ligne</li> <li>• Représentant-e-s de diverses disciplines</li> <li>• Multiplicateurs/trices pour l'IP « sur le terrain »</li> </ul>	Consultation et aide en matière d'addictions, conseillers/-ères en matière d'endettement, psychologues, travailleurs/-ses sociaux/-les, intervenant-e-s en promotion de la santé, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficient d'une formation actualisée et de formation continue en matière d'IP.</li> <li>• Participent à des activités de mise en réseau avec des personnes de référence, des groupes de professionnel-le-s et des acteurs/-trices de première ligne</li> <li>• Les nouvelles pratiques / les projets éprouvés sont portés à leur connaissance.</li> </ul>

<p><b>Spécialistes IP</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forment les spécialistes en matière d'addictions, les experts/es en prévention et les professionnels/les de première ligne.</li> <li>• Informent et sensibilisent à l'approche de l'IP</li> <li>• Mettent en réseau les différentes interfaces</li> <li>• Multiplicateurs/-trices pour l'IP vis-à-vis des spécialistes</li> </ul>	<p>Organisations de professionnel-le-s des addictions, agences spécialisées, chef-fe-s de projets IP, formateurs/-trices</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont soutenus pour proposer des formations continues pour les spécialistes en matière d'addictions et les groupes de professionnel-le-s IP</li> <li>• Peuvent recourir à des guides d'utilisation intuitifs, à des argumentaires et à des directives d'intervention.</li> <li>• Organisent des rencontres pour favoriser le réseautage.</li> <li>• Les nouvelles pratiques / les projets éprouvés sont portés à leur connaissance.</li> </ul>
<p><b>Intervention précoce selon la Charte 2016</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier à un stade précoce les évolutions et les conditions générales défavorables ainsi que les comportements problématiques des personnes de tout âge, mobiliser les ressources existantes et soutenir les personnes concernées dans leur développement sain et leur intégration sociale.</li> <li>• Activation du système d'aide, soutien de la part de l'environnement.</li> <li>• Définition des rôles et compétences des différents partenaires d'intervention ainsi que de leur collaboration</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'aide d'exemples concrets, l'approche est décrite et les avantages sont démontrés.</li> <li>• Illustre en quoi l'approche IP de la Charte diffère du repérage médical précoce des maladies.</li> </ul>
<p><b>Repérage médical précoce des maladies</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage précoce de symptômes indiquant des maladies somatiques couvertes par la LAMal, par exemple programmes de repérage précoce du cancer colorectal ou mammographie pour le cancer du sein.</li> <li>• Diverses formes de dépistage / tests systématiques (mesure de la tension artérielle, mesure de l'IMC, etc.)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tests / dépistages peuvent être utilisés comme instruments dans l'IP, par exemple en cas d'intoxication alcoolique aux urgences (test pour déterminer s'il y a un risque de dépendance) ou mesure de l'IMC.</li> <li>• Repérage médical précoce en association avec l'IP en cas de comorbidité, par exemple si un cancer ou une SEP risque de conduire à une dépression.</li> </ul>

Représentation des acteurs (idée RADIX)

